

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4204/Add.29
4 septembre 2020

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Coronavirus (COVID-19) - Communication du Secrétaire général concernant la crise liée à la relève des équipages**

Dans le monde entier, de nombreuses instances ont reconnu qu'il était important pour les transports maritimes de préserver l'ouverture de la chaîne d'approvisionnement mondiale afin de répondre à la pandémie de COVID-19 et d'y remédier. La capacité des propriétaires et des exploitants de navires à effectuer en toute sécurité la relève des équipages à bord des navires est un élément crucial pour assurer la continuité du trafic maritime.

Près de six mois se sont écoulés depuis que la COVID-19 a été qualifiée de pandémie, et les nombreuses restrictions et obstacles qui empêchent d'assurer la relève des équipages ont donné lieu à une crise humanitaire en mer. Selon les estimations de la Chambre internationale de la marine marchande et de la Fédération internationale des ouvriers du transport, plus de 300 000 marins et membres du personnel maritime se trouvent encore à bord de navires de commerce; ils ne peuvent être rapatriés et leur contrat a expiré. Dans certains cas, les marins sont à bord depuis plus de 17 mois, sans parler des difficultés rencontrées pour obtenir un accès adéquat aux soins médicaux et des congés à terre. Un nombre comparable de marins ont été empêchés d'embarquer à bord de navires au titre de la relève des équipages, et dans cette situation ils ne peuvent pas travailler. Malgré ces défis, les marins qui servent à bord des navires ont continué à travailler, et les services essentiels qu'ils ont rendus au monde ont été tout simplement héroïques.

L'Organisation a communiqué des orientations et des protocoles complets au secteur maritime et aux Gouvernements Membres, en diffusant les lettres circulaires de la série 4204, pour que la relève des équipages se fasse sans danger et en toute sécurité. En outre, d'autres instances des Nations Unies ont souligné l'urgence de la question, notamment dans des déclarations du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Bien que de nombreux pays aient réalisé des progrès sensibles pour assurer la relève de tous les équipages, le rythme des progrès ne permet pas de rattraper le retard accumulé par les navires dans la relève des équipages.

Les marins ne peuvent pas rester en mer indéfiniment. Outre la crise humanitaire engendrée par le fait que les marins restent effectivement bloqués à bord des navires, exiger de marins trop fatigués et mentalement épuisés qu'ils continuent à exploiter des navires soulève des problèmes de sécurité qui sont très préoccupants. S'il n'est pas remédié à la crise liée à la relève des équipages, les navires ne pourront plus être exploités en toute sécurité conformément aux règlements et directives de l'Organisation, ce qui aggravera d'autant les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

Il faut remédier à cette crise le plus rapidement possible. Pour ce faire, il faut que les gouvernements adoptent une approche globale qui fasse intervenir plusieurs ministères. Dans cette optique, je demande de nouveau à tous les États Membres de prendre les mesures suivantes :

1. désigner les gens de mer et le personnel maritime (quelle que soit leur nationalité) qui relèvent de leur juridiction comme des "travailleurs clés" assurant un service essentiel;
2. mettre en œuvre les protocoles et les orientations énoncés dans les lettres circulaires de la série 4204 et permettre d'assurer la relève des équipages sans danger et en toute sécurité;
3. supprimer les autres obstacles à la relève des équipages, tels que les restrictions en matière de visa, les restrictions de vol, les restrictions nationales de voyage et de circulation, l'accès aux soins et aux examens médicaux, etc.

En outre, je demande aux États Membres d'envisager de soulever la question des marins et de la crise liée à la relève des équipages au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui débutera le 22 septembre 2020. L'OIT, l'OMI et le Pacte mondial des Nations Unies organisent une manifestation parallèle au cours de ladite semaine, afin d'accroître la visibilité de la crise liée à la relève des équipages, qui aura probablement lieu lors de la Journée mondiale de la mer, le 24 septembre.

En travaillant ensemble, il est possible de surmonter ces difficultés que rencontrent ainsi le secteur maritime et les marins. Je m'engage à tout mettre en œuvre à cet égard et je suis convaincu que le Secrétariat de l'OMI en fera autant.

Kitack Lim, Secrétaire général de l'OMI
